

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 228-23 C

Objet : RS - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 228-23 C

objet **RS - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball a sollicité trois collectivités (Grand Chambéry, ville de Chambéry et Département de la Savoie) dans le cadre de sa participation lors de cette saison 2023/2024 à une coupe d'Europe de handball.

Contrairement aux idées reçues, la participation à une coupe d'Europe est plutôt synonyme de frais supplémentaires, notamment liés aux charges d'organisation (locatif et configuration de la salle, déplacement et hébergement, frais d'arbitrage et communication) sans autre retombées économiques intéressantes sur les premiers tours de compétition.

Cette année, la coupe d'Europe à laquelle participe le CSMBH est décomposée de la manière suivante :

- tour de qualification (2 matchs),
- phase de poule (6 matchs),
- tour principal (4 matchs),
- play-off (2 matchs),
- quart de finale (2 matchs),
- final four (1 match de demi-finale puis 1 match de finale ou pour la 3^e place).

Pour sa participation jusqu'à la phase de play off, soit 14 matchs, le club a fourni un budget prévisionnel d'un montant de 482 000 €, soit environ 34 000 €/match, pour un déficit d'environ 10 000 €.

Ce budget prévisionnel fait apparaître un subventionnement public à hauteur de 90 000 €, réparti à part égale entre la ville de Chambéry, l'agglomération et le Département pour un montant de 30 000 € chacun.

Le versement d'une subvention à un club professionnel (statut juridique d'une société commerciale) ne peut s'effectuer que dans le cadre de missions d'intérêt général. C'est pourquoi le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball s'engage à rajouter une action relative à la coupe d'Europe dans les missions d'intérêt général qu'il accomplit.

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle 16 000 €, soit 2 000 € par match disputé.

Le Département de la Savoie s'oriente vers une subvention de 30 000 €. La ville de Chambéry a déjà versé une subvention de 5 000 €.

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement »,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 22 novembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Micheline Myard-Dalmais ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 16 000 € au Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **228-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30652H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30652H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023